Soixantième année. - N ° 100 A Vendredi 29 mai 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3086

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Créations d'établissements

104 864 517 RCS Annecy.
BOULEVARD PRODUCTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Administration : Président : GAY Jacques Louis Joseph nom d'usage : GAY. Directeur général : FARMAN Christiane Raphaelle Juliette nom d'usage : FARMAN.
Capital : 4000.00 EUR.
Adresse : 31 a, Rue Des Mouettes, 74940 Annecy.
Activité : La création, la production, la coproduction, l'exploitation, la diffusion et la promotion de spectacles vivants, notamment de comédies musicales, concerts, spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques, pluridisciplinaires ou de variétés, au sens des dispositions des articles L.7122 2 et D.7122 1 du Code du travail relatives à l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ; l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants relevant des trois catégories définies par l'article D. 7122 1 du Code du travail, à savoir : l'exploitation et la gestion de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ; la production de spectacles et l'organisation de tournées, avec la responsabilité du spectacle et notamment la qualité d'employeur à l'égard du plateau artistique ; la diffusion de spectacles, comprenant notamment l'acccueil du public, la billetterie, la communication, la logistique et la sécurité des représentations, ainsi que l'organisation de tournées sans responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique ; l'organisation, la programmation et la diffusion de manifestations publiques à caractère culturel, artistique ou événementiel (festivals, tournées, galas, résidences artistiques, animations, , événements promotionnels), qu'elles soient payantes ou gratuites, en qualité de producteur, coproducteur, diffuseur, programmateur ou prestataire de services ; la conception, la réalisation, l'édition, la reproduction, l'exploitation et la commercialisation, par tous moyens et sur tous supports, de contenus artistiques, sonores, audiovisuels, numériques ou multimédias liés aux spectacles produits ou diffusés (enregistrements audio et vidéo de spectacles, captations, bandes originales, supports promotionnels, contenus numériques dérivés, sites internet et plateformes numériques) ; la prestation de services et de conseil dans le domaine du spectacle vivant et des industries culturelles et créatives, notamment : conseil artistique, technique, administratif et juridique (hors exercice réservé des professions réglementées) relatif à la création, la production, la diffusion et l'exploitation de spectacles vivants ; prestations de direction artistique, de mise en scène, de régie, de scénographie, de conception lumière et son, de direction musicale, de chorégraphie, de coaching artistique ; prestations de production exécutive, de coordination de tournées, de gestion de billetterie, d'accueil du public et de sécurité des spectacles, dans le respect de la réglementation applicable aux établissements recevant du public ; la promotion, la communication et le

marketing autour des spectacles et projets artistiques de la société ou de tiers, par tous moyens de communication, y compris numériques, ainsi que la gestion d'images, de marques, de noms commerciaux, de logos et d'éléments de propriété intellectuelle liés aux spectacles ou aux artistes, dans le respect des droits de propriété littéraire et artistique ; la prise de participation, directe ou indirecte, dans toute société ou entité ayant une activité connexe ou complémentaire à l'objet principal, ainsi que la gestion de ces participations, la fourniture de prestations administratives, comptables, commerciales, techniques ou de gestion à ces entités ; et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, dans le respect des dispositions applicables aux entrepreneurs de spectacles vivants ; la société exercera son activité d'entrepreneur de spectacles vivants après accomplissement de la déclaration préalable prévue aux articles L.7122 3 et R.7122 2 du Code du travail auprès du préfet de région compétent, et s'engage à faire figurer le numéro du récépissé de déclaration en cours de validité sur tous ses supports de communication et de billetterie, conformément aux articles L.7122 4 et R.7122 12 du Code du travail..
Date de commencement d'activité : 7 mai 2026.

